

Le comble de la distraction

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 30

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sions anticipées, si ce n'est de la part de quelques Lausannois ou de gens retirés des affaires; et ces derniers sont plutôt rares. Voulez-vous un fait? L'année dernière, nous avions décidé d'organiser une « Fête du Bois » des anciens. Nous lançons circulaires et appels de tout genre... et nous recueillons une vingtaine de signatures! Que faire avec cela? Renoncer à nos projets. Et c'est la même raison qui nous a retenus, cette année-ci, de nous associer à nos camarades de l'autre école.

» Mais il y a plus; notre mode même de recrutement met notre association dans des conditions difficiles lorsqu'il s'agit de célébrer une fête. Nous recevons notre gros appoint de nouveaux membres à leur sortie du collège, c'est-à-dire à 16 ans. La plupart de nos recrues continuent leurs études au gymnase. Pendant ce temps, leurs parents ne sont pas toujours disposés à leur permettre des fêtes qui coûtent et qui les distraient de leurs études. Puis ils deviennent étudiants et un bon nombre entrent dans des sociétés qui leur offrent assez de festivités pour qu'ils n'apprécient guère celles de nos associations.

» Ce n'est pas tout encore, cette jeunesse studieuse qui sort du collège et fréquente le gymnase classique ou l'Université, a ses examens en juillet, au moment de nos « fêtes du bois ». Comment voulez-vous qu'elle interrompe bachot, propé, licence ou doctorat, pour venir au Bois? Quant à leurs professeurs, ils sont pris dans les mêmes engrenages.

» Dans l'ancienne Ecole industrielle (collège et gymnase scientifiques), les examens se font en avril, ce qui change la question, vous en conviendrez, car tout le personnel de cette école est libre en juillet. Et si le nombre de nos étudiants augmente, il est loin d'être, comme dans notre association, la très grande majorité des membres habitant Lausanne.

» Voilà quelques motifs parfaitement avouables, me semble-t-il, qui rendent fort difficile l'organisation d'une fête des Anciens Collégiens en juillet. Il en existe d'autres, tout aussi probants, mais je ne veux pas allonger trop.

» Croyez-moi, Monsieur le rédacteur, si les Anciens Collégiens n'ont pu s'associer aux Anciens Moyens pour commémorer les jours d'autrefois c'est que des exigences impérieuses se sont imposées à eux.

» J'aurais voulu dire cela à nos camarades de l'Ecole sœur, lors de leur fête. De graves circonstances de famille m'ont, hélas! empêché d'aller me réjouir avec eux. Mais, veuillez bien le dire à vos lecteurs, les sentiments des Anciens Collégiens à l'égard des Anciens Moyens sont encore, ce qu'ils ont toujours été, ceux d'une franche et fidèle camaraderie.

» Ce serait manquer à tous nos devoirs, patriotiques et autres, que de nous quereller pour des malentendus. A mon sens, nos deux associations ont pour but premier de réunir de temps en temps ceux que les occupations, les situations diverses, les partis, les sociétés de couleurs différentes, que la vie en un mot, divise, et de les ramener au temps où l'on mordait à la même pomme, où tous nous n'étions que des « copains ». — Pourquoi, avec ce but devant les yeux, nous éloignerions-nous de nos vieux « frères d'armes »? Ce que je puis certifier, en tout cas, à ces derniers, c'est que ce ne sont pas les sentiments des Anciens Collégiens qui pourraient troubler l'entente, mais bien plutôt les insinuations gratuites et, je veux le croire, inconsidérées, que signe monsieur J. M.

» Agréiez, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

LOUIS MAYOR,
Président de l'Association des
Anciens Collégiens.

M. le président de l'Association des Anciens Collégiens s'est complètement mépris, oh! mais

complètement, sur nos dispositions d'esprit lorsque nous avons écrit l'article qui a motivé sa lettre. Nous étions, né lui déplaît, en excellente humeur et n'avons nullement voulu insinuer, gratuitement ou non, quoi que ce soit.

Nous ne sommes, d'ailleurs, pas seul de notre avis, dans l'Association des Anciens Collégiens — car nous en faisons partie — et M. le président, lui-même, n'est peut-être pas si loin qu'il veut bien le dire, de penser que les arguments invoqués dans sa lettre ne sont pas les seuls qui jusqu'ici ont fait obstacle à une fête commune des Anciens Collégiens et des Anciens Moyens.

D'ailleurs, à les bien considérer, ces arguments ne sont pas tout à fait sans réplique. Voyons-les.

M. Mayor croit ne pas se tromper en disant que la majorité des membres des Anciens Moyens sont des industriels et négociants habitant Lausanne. Nous ne savons jusqu'à quel point cela est exact. Nous croyons, au contraire, que cette association compte de nombreux adhérents — la majorité — dans le canton, en Suisse, et même à l'étranger.

M. Mayor dit aussi que les Anciens Collégiens ont, pour la plupart, embrassé des professions libérales, et que cela est une cause de leur grande dissémination. Il ne serait sans doute pas difficile de montrer que l'émigration est sensiblement plus forte dans les carrières commerciales et industrielles que dans les carrières libérales. Pasteurs, avocats, médecins ne passent guère les frontières du canton; tout au plus, les professeurs goûtent-ils le pain amer de l'exil. Or le canton n'est pas si grand qu'on ne puisse se rencontrer un jour, tous les trois ou cinq ans, par exemple, à la capitale, pour fraterniser avec de vieux camarades.

La fête que nous proposons n'est pas la seule à laquelle puissent être conviés les disciples des professions libérales; il en est bien d'autres, certes, auxquelles ils n'ont garde de manquer, s'arrangeant très bien à concilier les exigences de leurs devoirs professionnels avec leur plaisir. Nous ne croyons pas qu'un industriel ou un négociant puisse mieux qu'un avocat, qu'un médecin, qu'un pasteur ou qu'un professeur disposer à l'avance de son temps; il lui est même souvent moins aisé qu'à ces derniers de prendre des vacances.

La question des examens, qui ont lieu en avril au Collège scientifique et en juillet au Gymnase classique et à l'Université, ne nous paraît pas non plus devoir faire obstacle au groupement des deux associations, un jour tous les trois ou cinq ans, pour célébrer en commun leur fête. Il n'y a qu'à fixer celle-ci à un autre moment.

L'Association des Anciens Moyens, tout aussi bien que celle des Anciens Collégiens, se recrute parmi les élèves sortant de l'école à 16 ans. Si les seconds continuent leurs études au Gymnase, les premiers entrent en apprentissage. Leur situation respective est donc sensiblement la même et les parents des uns comme des autres, s'ils veulent s'opposer à ce que leur fils quitte un jour les cours, le bureau ou l'atelier, pour assister à la fête des « anciens », ont d'égaux raisons de le faire.

Nous ne croyons donc pas qu'il faille tant faire état de prétendues différences dans la situation personnelle des membres des deux associations.

M. le président des Anciens Collégiens voudra bien nous pardonner, mais des arguments invoqués dans sa lettre un seul nous paraît être plus ou moins sans réplique. Reprenons la phrase de la lettre, elle est significative :

« Puis ils deviennent étudiants (les anciens collégiens) et un bon nombre entrent dans des sociétés qui leur offrent assez de festivités pour qu'ils n'apprécient guère celles de nos associations. »

Ce qui revient à ceci que les anciens collé-

giens n'éprouvent pas au même degré que les anciens moyens le désir de se retrouver, ne fût-ce qu'un jour, tous les trois ou cinq ans.

Est-ce à dire qu'il ne faille pas chercher, en dépit de l'insuccès des premières tentatives, à réaliser un vœu qui, nous en avons le sentiment, est celui de plusieurs, dans les deux associations. Les comités de celles-ci — c'est d'ailleurs leur désir réciproque, dit-on — devraient s'y employer plus activement, si possible. Ils n'ont pas encore, croyons-nous, l'excuse de la certitude d'une défaite. Et que tous ceux qui partagent aussi le désir d'une heureuse issue des négociations prêtent leur concours actif aux deux comités des Anciens Collégiens et des Anciens Moyens : la victoire est peut-être au bout de leurs efforts.

J. M.

Le comble de la distraction. — Etre célibataire, rentrer chez soi, frapper à la porte du logis solitaire et se retirer en disant : « Il n'y a personne! »

Un sage.

Je jouis d'une paix profonde,
Et pour m'assurer le seul bien
Que l'on doit estimer au monde,
Tout ce que je n'ai pas, je le compte pour rien.

Une vérité. — On reconnaît ceux qui parlent trop au petit nombre de choses et au grand nombre de paroles qu'ils disent.

Les pieds sous la table.

Les ligues, certes, ne manquent pas; même la mesure semblait comble. Détrompez-vous! Une ligue cependant faisait défaut : celle des... devinez? Celle des... *gourmands*! Elle est fondée, maintenant. Et voici le menu de son premier banquet :

Hors-d'œuvre
Truites saumonées aux crevettes roses
Dodine de canard au Chambertin
Nouilles au beurre noisette
Agneau de Paulhac à la Bordelaise
Petits pois frais de Clamart
Poularde de France
Cœurs de romaine aux pommes d'amour
Asperges d'Argenteuil
Crème mousseline
Fraises Sarah-Bernhardt
Mignardises. Dessert.
Café, liqueurs.

Quel savoureux poème! Quel hymne à la gourmandise!

Etsi vous voulez la recette des fraises Sarah Bernhardt, une nouveauté, la voici :

Fraises Sarah-Bernhardt.

« Choisir de belles fraises bien mûres, une heure avant de les servir et, après avoir retiré les pédoncules, les dresser sur un pavé de glaces ananas. Recouvrir le tout d'une sauce mousseline, entremets rose à la purée de fraises des bois; ajouter quatre ou cinq petits verres de fine champagne et autant de curaçao. »

UN VAUDOIS CHEZ LE GRAND MOGOL

DANS son intéressant *Dictionnaire du Pays de Vaud*, le Dr Levade disait ceci, en parlant du village de Chesalles :

« Chesalles, petit village du cercle de Lucens » district de Moudon, remarquable par l'histoire de deux frères, Daniel et François Mogin. » Le premier est mort à la cour du Grand Mogol, dont il était le chambellan et généralissime de l'armée, sous le nom de *Prince Didon* » et *Indus*. Il avait laissé une succession de 200,000 louis (5 millions de francs) à son frère François, qui partit pour retirer ce riche héritage; mais malheureusement il périt sur le vaisseau qui le ramenait en Europe avec son